



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grande distribution

Question écrite n° 26283

Texte de la question

Mme Raymonde Le Texier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences pour les salariés de l'augmentation toujours plus importante des temps d'ouverture pratiqués dans la grande distribution. Elle lui demande de préciser à nouveau la législation en vigueur sur le sujet, particulièrement à propos de l'amplitude horaire maximale acceptable pour un salarié durant une journée de travail. Elle souhaite également pouvoir obtenir des informations précises sur les conséquences qu'induisent, pour leurs salariés, les ouvertures toujours plus importantes des commerces de grande distribution, particulièrement en termes de temps partiel imposé, d'annualisation du temps de travail, de dénonciation des conventions collectives et de baisse de rémunérations. Enfin, elle lui demande de l'informer des études en cours ou en projet portant sur les spécificités de l'organisation du travail dans la grande distribution.

Données clés

Auteur : [Mme Raymonde Le Texier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26283

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1341

Question retirée le : 19 février 2001 (Fin de mandat)